

**Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du
postulat de M. Victor Allamand intitulée :
« Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive »**

Nyon, le 25 juin 2012.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Victor Allamand « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » s'est réunie le 21 juin. Elle est composée de : M. Regis Joly, président, Mme Josette Gaille, rapporteur, MM. Victor Allamand, Dominique Karlen, Pierre Wahlen et Sadik Krasniki. MM. Jean-Paul Ursenbacher et Oswaldo Pozza sont absents.

La Commission remercie Mme Fabienne Freymond Cantone, municipale et M. Bernard Voeffray, chef de service ad intérim, pour les informations données concernant les rives du lac.

Le postulant fait part des points essentiels concernant ce postulat :

- 1) Mesure dite d'urgence :
achat de la pisciculture à l'Etat de Vaud. Prévoir l'acquisition du bien-fonds adjacent.
- 2) Mesure partielle et provisoire :
l'aménagement de la place des fêtes, possiblement son agrandissement.
- 3) Les autres mesures figurant dans ce postulat pourraient faire l'objet de vœux.

Réponses municipales :

- 1) Les pourparlers avec l'Etat de Vaud pour l'achat de la pisciculture sont en cours.
- 2) Il y a un intérêt pour une bonne gestion du site, mais cela implique de maîtriser le foncier, notamment par l'acquisition des terrains.
- 3) Il existe des projets à mettre en place au bord du lac, comme le skate parc ou l'agrandissement de la patinoire; ce dernier projet a fait l'objet d'oppositions.
- 4) Il faut maintenant concrétiser et être attentif pour que le provisoire ne perde pas.
- 5) Il est difficile, voire impossible d'obtenir des permis de construire car il n'y a aucune vision claire de planification. Celle-ci passe inévitablement par l'élaboration d'un plan directeur communal des rives du lac.

Rive Est :

Un projet de parking enterré existe mais dans un laps de temps non encore défini. La Commission se pose la question de savoir si son emplacement est judicieux compte tenu des travaux très conséquents dûs notamment à la proximité du lac.

Actuellement, il n'y a qu'une seule grève à Nyon qui permette la mise à l'eau de canoës. C'est un lieu qu'il faut aménager et conserver précieusement pour des activités liées avec le lac.

Place des Fêtes :

La Commission se préoccupe de l'image qu'on peut se faire de la ville de Nyon en voyant la place des fêtes sur laquelle une tente est posée depuis de nombreuses années.

Actuellement, cet équipement provisoire reste en place 10 à 12 mois l'an. La Commission se pose la question de savoir si le bord du lac est un emplacement vraiment judicieux pour une patinoire.

La place des fêtes de Nyon pourrait être agrandie facilement, passant des 900 m2 actuels à 1300 m2 en supprimant de cas en cas une douzaine de stationnements, et rendue plus conviviale, sans cabanon ou conteneurs.

Plan directeur cantonal des rives du lac datant de 1999 : (extraits)

- Améliorer l'offre dans le domaine de la baignade en agrandissant la plage des Trois Jetées.
- Restructurer l'ensemble du secteur riverain situé entre le port et l'embouchure de l'Asse : réaménagement des quais, débarcadère, zone de l'ancienne Step.
- Etablir un projet d'agrandissement du port, etc.

Actuellement rien a été entrepris pour suivre les recommandations cantonales concernant les rives du lac. Le plan directeur communal des rives du lac ne figure pas dans les priorités de la Municipalité, aucune étude n'a été entreprise pour permettre une mise en valeur de ce site et pour le rendre plus attractif.

Conclusions :

La Commission espère que ce postulat sera un élément déclencheur, permettant au dossier du plan directeur communal des rives du lac d'être considéré comme prioritaire compte tenu de la vision qu'on voudrait donner de la ville de Nyon, vision actuellement ternie par le manque de maîtrise de la municipalité pour rendre son bord du lac plus convivial et ordonné.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat «du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » de M. Victor Allamand,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Regis Joly, président
Josette Gaille, rapporteur
Victor Allamand
Dominique Karlen
Pierre Wahlen
Sadik Krasniki